



Assemblée générale

Soixante-dix-huitième session

104^e séance plénière

Mardi 27 août 2024, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Francis (Trinité-et-Tobago)

La séance est ouverte à 10 h 5.

Point 121 de l'ordre du jour (suite)

Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité

Le Président (parle en anglais) : Les membres se rappelleront qu'en application de la décision 77/559 du 29 juin 2023, l'Assemblée a poursuivi les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à la présente session. Dans une lettre datée du 23 août 2024, j'ai diffusé un projet de décision orale sur cette question, comme suit :

« L'Assemblée générale :

Décide de réaffirmer son rôle central s'agissant de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre des membres de celui-ci et d'autres questions connexes ayant trait au Conseil, ainsi que l'engagement pris par les chefs d'État et de gouvernement représentant les peuples du monde de donner un nouveau souffle aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité ;

Décide de poursuivre immédiatement les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité en séance plénière informelle à sa soixante-dix-neuvième session, conformément à ses décisions 62/557 du 15 septembre 2008, 63/565 B

du 14 septembre 2009, 64/568 du 13 septembre 2010, 65/554 du 12 septembre 2011, 66/566 du 13 septembre 2012, 67/561 du 29 août 2013, 68/557 du 8 septembre 2014, 69/560 du 14 septembre 2015, 70/559 du 27 juillet 2016, 71/553 du 19 juillet 2017, 72/557 du 29 juin 2018, 73/554 du 25 juin 2019, 74/569 du 31 août 2020, 75/569 du 22 juin 2021, 76/572 du 12 juillet 2022 et 77/559 du 29 juin 2023, en faisant fond sur les séances informelles tenues au cours de sa soixante-dix-huitième session, dont il est rendu compte dans la lettre datée du 29 avril 2024 adressée par les Coprésidents, ainsi que sur le document révisé dans lequel ceux-ci énoncent des éléments communs concernant les points de convergence et de divergence à l'égard de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre des membres du Conseil et des questions connexes, qui a été distribué le 2 août 2024, et sur les positions et les propositions des États Membres telles que présentées dans le texte et l'annexe à celui-ci distribués le 31 juillet 2015, pour aider à orienter ses futurs travaux ;

Salue les initiatives, l'engagement actif et l'action énergique de son président et note avec satisfaction le rôle actif des Coprésidents et les efforts concrets qu'ils déploient de concert en vue d'une réforme globale rapide du Conseil de sécurité ;

Accueille favorablement la tenue de dialogues structurés sur les modèles présentés par des États Membres et des Groupes d'États, se félicite

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau AB-0928 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



de la participation active des États Membres et prend acte de l'utilité que présentent ces dialogues pour ce qui est de renforcer dans l'ensemble les points de convergence et d'améliorer la compréhension des différentes propositions ;

Prend note de la contribution au Pacte pour l'avenir établie dans le cadre des négociations intergouvernementales, qui porte sur la réforme du Conseil de sécurité ;

Décide de convoquer, au cours de sa soixante-dix-neuvième session, le Groupe de travail à composition non limitée chargé d'examiner la question de la représentation équitable du Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres, ainsi que d'autres questions ayant trait au Conseil de sécurité, si telle est la décision des États Membres ;

Décide également d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixante-dix-neuvième session la question intitulée « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ».

Nous allons à présent examiner le projet de décision orale. À ce propos, je rappelle aux délégations que les explications de position sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} King (Saint-Vincent-et-les Grenadines) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom du groupe L.69, un groupe interrégional diversifié, composé de pays en développement, qui appuie la réforme. Ce groupe œuvre en faveur de la justice, de la souveraineté et de l'équité dans la réforme du Conseil de sécurité.

Je voudrais tout d'abord vous exprimer notre profonde gratitude, Monsieur le Président, ainsi qu'aux Coprésidents, pour votre engagement exemplaire en faveur des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité. Avec l'introduction de dialogues structurés durant cette session, les Coprésidents ont insufflé un nouvel élan à un processus qui stagne depuis trop longtemps. Bien que le groupe L.69 souhaite voir émerger un projet concret à partir de ces présentations, nous remercions les groupes et les délégations qui ont participé jusqu'ici aux dialogues, ainsi que ceux qui ont l'intention de le faire à l'avenir.

En outre, il serait négligent de notre part de ne pas remercier les Coprésidents des efforts inlassables qu'ils ont déployés pour trouver un compromis dans le cadre

des négociations intergouvernementales sur la contribution de celles-ci au Pacte pour l'avenir. Bien que nous constatons que la formulation n'est pas aussi ambitieuse que nous l'espérions, nous reconnaissons également les difficultés rencontrées par les Coprésidents pour parvenir à un compromis face à un large éventail de points de vue et d'attentes. Nous félicitons les Coprésidents de leurs efforts remarquables à cette fin.

La décision de report, seul résultat formel des négociations intergouvernementales, nous permet de jeter des bases qui transformeront la prochaine session des négociations. C'est pourquoi le groupe L.69 reste favorable à un document de fond, et non à un simple report technique, qui nous prive de la possibilité de repartir du bon pied à la prochaine session. Dans ce contexte, nous saluons le libellé qui met en lumière nos progrès récents, à savoir les dialogues structurés, une initiative novatrice introduite au cours de cette session. Nous apprécions également le libellé sur la contribution des négociations intergouvernementales au Pacte pour l'avenir, qui constitue de fait une réalisation remarquable. Celle-ci renforce notre engagement à créer un Conseil de sécurité plus représentatif, inclusif, transparent, efficace, effectif, démocratique et responsable.

Notre travail ne fait que commencer. Nous espérons pouvoir mobiliser la volonté politique nécessaire pour concrétiser ce texte, afin qu'il ne reste pas lettre morte comme tant d'autres documents finaux issus des négociations intergouvernementales. Nous prenons acte des avancées effectuées à ce jour depuis l'introduction du libellé sur le répertoire et la diffusion des débats sur le Web. Nous notons la suppression de la référence y relative et espérons que cela témoigne de l'acceptation de cette pratique en tant qu'aspect régulier et permanent du processus. L'introduction initiale de ces ressources a été saluée par les négociations intergouvernementales comme une mesure susceptible d'améliorer la participation aux discussions sur la réforme du Conseil de sécurité, en renforçant la conduite du processus par les États Membres, ce qui a effectivement été le cas. Nous espérons donc que ces outils seront préservés, car les négociations intergouvernementales ainsi que l'efficacité, la transparence et la crédibilité globales du processus en bénéficieront.

Tout en reconnaissant que cette session des négociations intergouvernementales est l'une des plus importantes de ces dernières années, puisqu'elle se situe dans la perspective du Sommet de l'avenir et de l'adoption du Pacte pour l'avenir, nous restons préoccupés par la lenteur du processus. Le manque persistant d'un texte consolidé, contenant un libellé concret qui facilite des progrès définis, demeure une ligne de faille cruciale dans

les négociations intergouvernementales. Nous croyons fermement que les présentations faites au cours de cette session nous offrent une occasion en or et un point de départ pour la rédaction d'un texte complet qui permettra de faire avancer nos discussions à la prochaine session. Comme cela a déjà été souligné, un tel texte se contente de consigner nos progrès, en définissant les domaines de convergence et les solutions à portée de main, ainsi que les domaines de divergence qui nécessitent un examen plus approfondi afin de recueillir l'adhésion politique la plus large possible. Ce mécanisme, qui a fait ses preuves et qui est basé sur le principe du « donnant-donnant », est le moyen par lequel nous pouvons mener à bien la réforme.

À cet égard, nous soulignons que, même si nous avons des divergences concernant le calendrier du début des négociations basées sur un texte, aucune délégation ni aucun Groupe n'en a rejeté la nécessité dans le cadre de notre processus. Un texte consolidé ne signifie pas que nous avons un accord. C'est un texte qui fera encore l'objet de négociations de fond. Toutefois, il s'agit d'une approche que nous n'avons pas encore adoptée dans le cadre des négociations intergouvernementales. En l'absence d'une telle approche, le statu quo persistera et les résolutions fragmentaires de l'Assemblée générale, même bien intentionnées ou novatrices, resteront insuffisantes pour la transformation qui est réellement nécessaire.

Nous vous remercions encore une fois, Monsieur le Président, ainsi que les Coprésidents, de nous avoir guidés au cours de cette session des négociations intergouvernementales ainsi que pour vos efforts constructifs tout au long de nos discussions. Le moment est venu pour nous de nous engager à progresser concrètement sur une question qui est reconnue depuis longtemps comme essentielle pour un Conseil de sécurité efficace, efficient et responsable. Le monde nous observe, en particulier les jeunes, et il s'impatiente. Le groupe L.69 demeure attaché au processus et est prêt à engager des négociations de fond sur cette question critique. J'adresse à tous et toutes mes vœux de paix profonde et leur exprime mon respect durable.

M. Sowa (Sierra Leone) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prendre la parole au nom des États membres de l'Union africaine. Je vous remercie, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance plénière de l'Assemblée générale consacrée à l'adoption du projet de décision orale au titre du point 121 de l'ordre du jour, « Question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité ». Nous prenons acte de vos observations éclairantes et vous remercions de votre conduite remarquable de

l'Assemblée générale à sa soixante-dix-huitième session. En outre, nous vous sommes reconnaissants de vos encouragements et de votre détermination à insuffler une nouvelle vie au processus de négociations intergouvernementales. Nous tenons à exprimer notre reconnaissance aux Coprésidents, S. E. Tareq Albanai, Ambassadeur et Représentant permanent de l'État du Koweït auprès des Nations Unies, et S. E. Alexander Marschik, Ambassadeur et Représentant permanent de la République d'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, pour leur travail inlassable. Ils ont facilité le processus rigoureux de réforme de cette année et nous ont fourni leur document révisé dans lequel ils ont énoncé les éléments communs portant sur les points de convergence et de divergence au sujet de la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et des questions connexes.

À la séance d'aujourd'hui, nous souhaitons exprimer notre profonde reconnaissance à tous les États Membres, aux groupes d'intérêt et aux groupes régionaux pour leur soutien indéfectible et leur solidarité à l'égard de la Position commune africaine et de la lutte pour corriger l'injustice historique faite à l'Afrique. Je voudrais également exprimer la gratitude sincère de l'Afrique envers les Coprésidents et saluer les points de convergence qui ont pu être dégagés dans le cadre de la session des négociations intergouvernementales, comme le montre le document révisé dans lequel les Coprésidents ont énoncé des éléments communs dans la section sur les points de convergences et de divergence :

« Les États Membres reconnaissent et soutiennent plus largement l'aspiration légitime des pays africains à jouer le rôle qui leur revient sur la scène internationale, notamment en renforçant leur présence au sein du Conseil de sécurité, comme le montrent le Consensus d'Ezulwini et la Déclaration de Syrte, adoptés par l'Union africaine en 2005. La réparation de l'injustice historique faite à l'Afrique est considérée comme une priorité, et plusieurs délégations ont souligné que l'Afrique devait être traitée comme un cas particulier ».

Ceci est réaffirmé dans le texte final, au paragraphe 1 a), des contributions émanant des négociations intergouvernementales au Sommet du Pacte pour l'avenir, qui souligne la nécessité de

« corriger l'injustice historique faite à l'Afrique à titre prioritaire et, tout en traitant l'Afrique comme un cas particulier, améliorer la représentation des régions et des groupes sous-représentés ou non

représentés, tels que l'Asie-Pacifique, l'Amérique latine et les Caraïbes ».

Ces affirmations dans ces deux documents essentiels représentent une exigence fondamentale des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine, et le fait que ce point de vue est intégré dans le Pacte pour l'avenir constitue une avancée prometteuse dans le processus de réforme. Nous avons maintenant l'occasion de transformer cette décision en actions au prochain Sommet de l'avenir, ce qui pourrait permettre d'obtenir des résultats concrets dans le processus de réforme. Nous devons faire preuve de la volonté politique nécessaire pour réformer l'Organisation des Nations Unies, en lui assurant un rôle central dans la gouvernance mondiale et en établissant un ordre mondial fondé sur les principes d'équité et d'universalisme.

L'Afrique continuera d'exhorter tous les États Membres, les groupes d'intérêt et les groupes régionaux à démontrer leur engagement renouvelé pour corriger l'injustice historique faite à l'Afrique. La priorité accordée à l'Afrique dans la réforme du Conseil de sécurité est essentielle pour créer un organe plus inclusif, démocratique, transparent, responsable, légitime et efficace.

À l'avenir, le Groupe des États d'Afrique entend travailler de manière constructive avec tous les États Membres et avec les groupes d'intérêt. Nous avons pour objectif de faire fond sur les avancées réalisées dans le cadre de la soixante-dix-huitième session des négociations intergouvernementales au cours de la prochaine session, afin de créer un terrain d'entente et de réduire au minimum les divergences restantes.

Nous nous félicitons que les Coprésidents aient reconnu dans leur document révisé sur les éléments communs le large soutien d'un nombre important d'États Membres à l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité. En outre, nous espérons que l'important appui recueilli en faveur de la Position commune africaine sera pris en considération à la prochaine session des négociations intergouvernementales, notamment en ce qui concerne l'attribution des sièges dans les catégories de membres permanents et non permanents du Conseil de sécurité, l'accent étant mis en particulier sur le traitement de l'Afrique comme un cas spécial et prioritaire dans le processus des négociations intergouvernementales. Il ne fait aucun doute que cela rendra le Conseil plus représentatif, efficace et transparent, tant dans les catégories de membres permanents que non permanents, renforçant ainsi son efficacité, ainsi que la légitimité et l'application de ses décisions.

Permettez-moi également de saisir cette occasion pour vous féliciter, Monsieur le Président, d'avoir distribué le projet de décision orale indiquant que les positions et les propositions des États Membres, telles que figurant dans le document-cadre et dans son annexe distribués par le Président de la soixante-neuvième session, ainsi que le document révisé des Coprésidents sur les points de convergence et divergence, seront renvoyées à la soixante-dix-neuvième session.

Le Groupe des États d'Afrique reste attaché à la réforme du Conseil de sécurité, et nous continuerons à participer au processus des négociations intergouvernementales pour parvenir à un consensus, dans l'esprit de la décision 62/557 et d'autres décisions pertinentes de l'Assemblée générale, en vue d'une réforme globale du Conseil de sécurité, en prenant en compte l'interconnexion des cinq grandes questions. Nous espérons qu'il sera fait fond sur les documents renvoyés à la soixante-dix-neuvième session de bonne foi et de manière transparente dans le cadre d'un processus dirigé par les Membres.

Nous exprimons notre sincère gratitude à tous les États Membres, aux groupes d'intérêt et aux groupes régionaux pour leur soutien indéfectible à la Position commune africaine, telle qu'elle est exposée dans le Consensus d'Ezulwini et dans la Déclaration de Syrte. La collaboration avec tous est essentielle pour faire progresser les avancées réalisées en faveur de la Position commune africaine. Nous invitons tous les membres à se joindre à nous pour corriger les injustices historiques infligées au continent africain et à son peuple.

Je conclurai en exprimant la gratitude de l'Afrique pour les efforts de tous les États Membres dans le cadre d'un processus ouvert et équitable qui a abouti à une décision unanime. Le Comité des Dix du Groupe des États d'Afrique a décidé à l'unanimité d'adopter, par consensus, ce projet de décision orale afin de privilégier l'unité et la confiance entre les membres et de poursuivre la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la Charte des Nations Unies, au Document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1) et à la décision 62/557.

M. Ganesh (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour remercie les Coprésidents de leur travail et de leurs efforts inlassables au cours de cette session.

Cette session s'est avérée particulièrement difficile, car les négociations intergouvernementales avaient pour tâche de rédiger une contribution au Pacte pour l'avenir qui soit acceptable pour tous. Nous avons procédé à six révisions, ce qui témoigne de la patience et de la persévérance des Coprésidents, ainsi que des efforts

déployés par les États Membres pour parvenir à un compromis sur la contribution, et ce, malgré les points de vue divergents. Cette année, les Coprésidents ont offert aux participants l'occasion de présenter leurs modèles, et les États Membres ont eu la possibilité d'examiner les présentations et d'y réagir. Ces discussions ont contribué à une meilleure compréhension des différentes positions. Cependant, il est évident que, malgré de nombreux cycles de discussions, des écarts importants subsistent entre les différentes propositions. Néanmoins, nous devons continuer à faire de petits pas en avant pour favoriser la convergence et parvenir à un consensus. Comme il est souligné dans le dernier document des Coprésidents, un grand nombre de nos dirigeants et ministres ont évoqué la nécessité de réformer le Conseil, et cette urgence renouvelée a donné lieu à un grand nombre de réunions, ainsi qu'à des discussions interactives inédites.

La position de Singapour sur la réforme du Conseil de sécurité est claire : élargissement dans les deux catégories ; pas de veto pour les nouveaux membres permanents ; et tous les membres du Conseil doivent réaffirmer leur attachement à la Charte des Nations Unies et au droit international, et s'engager à ne pas utiliser le veto s'ils sont parties à un différend, conformément au paragraphe 3 de l'Article 27 de la Charte des Nations Unies. Nous avons également précisé que le modèle qui sera finalement sélectionné ne doit pas réduire la possibilité pour les États plus petits d'être élus au Conseil. Nous sommes cependant déçus que tous les éléments de notre position n'aient pas été intégrés dans le document.

Néanmoins, nous nous réjouissons de l'occasion qui nous est offerte cette année de discuter des sièges interrégionaux et du fait que le document de cette année sur les éléments communs réaffirme une fois de plus la nécessité d'une représentation accrue des petits et moyens États, y compris des petits États insulaires en développement. Compte tenu de la difficulté de la tâche, les Coprésidents ont accompli un excellent travail. Du point de vue de Singapour, la raison d'être de la réforme est d'améliorer la représentativité, la responsabilité et la capacité du Conseil à s'acquitter de son rôle principal concernant le maintien de la paix et de la sécurité internationales. Nous soutenons donc le report de nos travaux à la soixante-dix-neuvième session, et nous exhortons les États Membres à prendre en compte les discussions de cette session afin de déterminer quels sont les moyens de faire avancer le processus.

M. Pieris (Sri Lanka) (*parle en anglais*) :
Permettez-moi de vous remercier, Monsieur le Président,

de votre rôle de chef de file au cours de votre mandat, de vos conseils et de l'humanité manifeste avec laquelle vous vous êtes acquitté de vos fonctions exigeantes, que le Sri Lanka considère comme exemplaire. Je tiens également à remercier les Coprésidents de leurs efforts visant à élaborer un projet de décision équilibré malgré un contexte très difficile dans l'histoire de l'Assemblée générale.

Alors que nous nous réunissons aujourd'hui pour adopter le projet de décision, nous nous trouvons à un moment clef pour faire progresser la réforme de cette institution essentielle. L'efficacité et la légitimité du Conseil de sécurité dépendent de sa capacité à représenter les différents points de vue et besoins de la communauté internationale. Il est donc primordial d'orienter le processus de négociations intergouvernementales chargé d'évaluer et d'améliorer le système actuel de sorte à le rendre inclusif, transparent et adapté à la situation mondiale. Comme nous le savons, plusieurs stratégies sont employées dans le cadre du processus pour garantir l'efficacité et la légitimité du Conseil dans sa représentation des divers points de vue et besoins de la communauté internationale. Cet organe s'adapte aux changements mondiaux. Il collabore avec des organisations régionales. Il s'efforce de maintenir transparence et responsabilité. Il assure efficacement les missions de maintien de la paix et de soutien. Il se concentre sur les droits humains et sur les questions humanitaires. Il procède à des examens réguliers et réforme sa structure et ses processus. La question est la suivante : devrait-on en faire davantage pour relever les défis contemporains ? La réponse est oui. Nous devons accepter, sans hésitation, d'en faire davantage pour rester efficaces face aux défis mondiaux contemporains.

L'approche de la question de la représentation équitable dans l'élargissement du Conseil de sécurité implique une stratégie globale à multiples facettes. Je considère qu'il est primordial de prendre en compte plusieurs considérations clefs. Nous sommes convaincus que l'inclusivité est essentielle et nous devons veiller à ce que toutes les régions soient représentées de manière équitable. Nous devons nous efforcer de parvenir à un équilibre géographique et de créer un cadre qui reconnaisse et équilibre la représentation entre les différentes régions géographiques. Nous devons maintenir une diversité d'intérêts et reconnaître la diversité politique, économique et culturelle des États Membres, en veillant à ce que les divers intérêts et points de vue soient intégrés dans le processus décisionnel. Nous devons établir des critères clairs pour les nouveaux membres, en mettant l'accent sur les contributions à la paix et à la sécurité internationales, sur l'attachement aux

principes de l'Organisation des Nations Unies et sur la capacité à contribuer aux travaux du Conseil.

Il est probablement temps que nous envisagions une catégorie de membres temporaires par opposition à une catégorie de membres permanents – en d'autres termes, un mélange de membres permanents et de membres non permanents pour permettre une souplesse et une adaptabilité dans la représentation. Nous devons promouvoir la recherche de consensus et encourager le dialogue et la négociation entre les États Membres. Il est tout aussi important que nous assurions la responsabilité et la transparence, et que nous mettions en place un processus pour l'examen régulier de la composition et du fonctionnement du Conseil. Nous devons également impliquer la société civile et le grand public dans les discussions sur la réforme du Conseil de sécurité afin de mettre en lumière la diversité des points de vue et de renforcer la légitimité du Conseil.

Sri Lanka est fermement convaincue que l'intégration de principes démocratiques dans la réforme du Conseil de sécurité est une condition *sine qua non*. L'intégration effective des valeurs démocratiques nécessite un dialogue de fond constant entre les États Membres, tout en maintenant une relation de renforcement mutuel et de complémentarité entre le Conseil de sécurité et l'Assemblée générale. En d'autres termes, il doit exister une symbiose saine entre les deux organes. Cet équilibre est crucial pour respecter leurs fonctions, leur autorité et leurs compétences distinctes, telles qu'elles sont définies dans la Charte des Nations Unies, notamment en ce qui concerne la paix et la sécurité internationales.

Nous estimons que l'adoption de ce projet de décision représente une avancée importante dans les efforts déployés de longue date pour réformer le Conseil de sécurité. Depuis 1992, des étapes nobles et notables ont jalonné ce parcours : la création du Groupe de travail à composition non limitée sur la réforme du Conseil de sécurité en 1993, ainsi que les nouveautés clés de 1998 et 2008 qui ont ouvert la voie aux négociations intergouvernementales.

En 2009, il y avait un large consensus, comme on s'en souviendra, sur la nécessité d'une réforme pour garantir que le Conseil de sécurité fonctionne de manière inclusive, transparente, efficace et responsable. Sri Lanka soutient les principes clés adoptés tout au long du processus de réforme, notamment le renforcement de la transparence, de l'efficacité et de la responsabilité au sein du Conseil de sécurité. Les récentes réunions des négociations intergouvernementales soulignent l'urgence de réformer les méthodes de travail du Conseil pour les adapter aux défis contemporains. Il est nécessaire de

procéder à un examen complet de la procédure du Conseil, en se concentrant sur plusieurs domaines clés.

Il est essentiel de poursuivre les discussions afin de réévaluer et d'affiner le système pour garantir une participation plus inclusive et équilibrée au sein du Conseil de sécurité. Une véritable participation de tous les membres aux activités du Conseil et de ses organes subsidiaires, ainsi que le renforcement du dialogue sur divers aspects, sont considérés comme des éléments essentiels pour aborder efficacement les divers défis et perspectives.

Nous sommes convaincus que la nature ouverte des discussions facilitera un dialogue structuré sur les modèles de réforme du Conseil de sécurité proposés par les États Membres, les groupes régionaux et d'autres groupements. Nous pensons qu'un examen détaillé des différentes propositions permettra de mieux comprendre les concepts, leurs effets et leurs conséquences, contribuant ainsi à une convergence autour d'une approche de la réforme largement acceptable grâce à une réévaluation mûrement réfléchie.

Sri Lanka est reconnaissante de la coopération active du Président et des initiatives qui ont facilité le dialogue structuré sur les modèles proposés. Ces efforts ont fait avancer de manière considérable la convergence et la compréhension des différentes propositions. Nous sommes favorables à la convocation du Groupe de travail à composition non limitée à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale afin de promouvoir une représentation équitable et de garantir des possibilités justes pour tous les pays.

M. Polyanskiy (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous vous remercions, Monsieur le Président, de nous avoir présenté le projet de décision orale visant à reporter l'examen de la question de la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale. À notre avis, il reflète de manière adéquate le contenu des discussions de cette année sur les questions relatives à la réforme. Deux documents sont reportés à la prochaine session de l'Assemblée générale : un document actualisé des Coprésidents et un document-cadre, qui rend compte des aspirations de la plupart des États Membres. Nous soutenons l'adoption du projet de décision orale dans la forme présentée.

Nous sommes convaincus que la présente session des négociations intergouvernementales a introduit de nouveaux éléments importants pour comprendre les contours d'une éventuelle réforme. Avant toute chose, il est question de l'examen de modèles spécifiques du Conseil mis à jour. Nous espérons que cette session

encouragera tous les participants aux négociations intergouvernementales à présenter leurs propres modèles. Nous sommes convaincus que débattre dans un environnement compétitif des positions des États Membres, qui demeurent différentes, parfois diamétralement opposées, favorisera leur rapprochement.

Le temps est venu de réaffirmer notre attachement au format des négociations intergouvernementales et de soutenir le projet de décision orale, tel qu'il a été présenté par le Président. C'est la seule manière de maintenir le consensus dans un processus qui est important pour nous tous, nous permettant de préserver ce que nous avons accompli non seulement cette année, mais aussi au cours de toutes les années précédentes. À cet égard, nous appelons tous les membres à s'associer au consensus. Nous comptons sur leur soutien.

L'importance politique de la réforme du Conseil de sécurité ne fait aucun doute. Il est évident que, dans ce contexte, il est extrêmement important de continuer à rechercher une solution qui bénéficierait d'un soutien nettement plus important de la part des États Membres que les deux tiers des voix formellement requis. Idéalement, elle serait appuyée par un consensus. Nous sommes tous conscients du danger qui existe lorsque l'on essaie de trouver une solution sans prendre en considération l'ensemble des positions impliquées.

Pour terminer, je tiens à remercier les Représentants permanents du Koweït et de l'Autriche, Tareq Albanai et Alexander Marschik, du travail accompli.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position avant l'adoption.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de décision orale.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de décision orale ?

Le projet de décision orale est adopté (décision 78/561).

Avant de donner la parole au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M. Massari (Italie) (*parle en anglais*) : Au nom du Groupe du consensus, je souhaite tout d'abord vous exprimer notre gratitude, Monsieur le Président, pour le rôle de facilitateur que vous avez joué tout au long du processus de réforme du Conseil de sécurité à la

soixante-dix-huitième session. Nous apprécions grandement l'approche juste et équilibrée que vous avez constamment adoptée. Nous sommes entièrement d'accord avec le résumé du processus que vous avez présenté dans votre déclaration liminaire.

Nous tenons également à redire notre reconnaissance aux Coprésidents, l'Ambassadeur Albanai et l'Ambassadeur Marschik, pour leur dévouement au cours du cycle de négociations intergouvernementales de cette année. Grâce à leur gestion sérieuse, ils ont permis aux États Membres de participer à des discussions fructueuses et ciblées sur les cinq grandes questions et leurs interconnexions, comme indiqué dans la décision 62/557. Cette session a permis de réaliser d'importants progrès, notamment une discussion très productive sur des modèles concrets de réforme du Conseil de sécurité. Les Coprésidents ont géré de manière exceptionnelle les discussions de fond des négociations intergouvernementales, tant dans le cadre du dialogue dit structuré sur les modèles que dans le cadre plus informel des pourparlers Taxel. Ils ont révisé avec efficacité les éléments communs du document sur les points de convergence et de divergence, en tenant compte des discussions et des délibérations qui ont eu lieu au cours de cette session des négociations intergouvernementales. Plus récemment, ils ont déployé des efforts extraordinaires pour trouver un terrain d'entente afin d'établir une contribution des négociations intergouvernementales au Pacte pour l'avenir.

En tant que groupe favorable à la réforme, le Groupe du consensus a participé à ce processus en adoptant systématiquement une approche volontariste et constructive et en maintenant un dialogue ouvert et inclusif avec toutes les délégations et tous les acteurs de la négociation. Le 18 mars, nous avons publié et présenté notre modèle actualisé pour la réforme du Conseil de sécurité et nous avons répondu à toutes les questions et interrogations des autres groupes et des États Membres en toute transparence et ouverture.

Toutefois, en tant que fervents défenseurs de la transparence et de l'équité dans le processus, nous regrettons la longueur inédite du processus de report. Les négociations intergouvernementales auraient pu être reconduites il y a plusieurs semaines si elles n'avaient pas été prises en otage par une délégation, qui a, de manière inappropriée, lié la reconduction aux consultations sur la contribution au Pacte pour l'avenir. De telles actions sont regrettables et sources de division, sapant la crédibilité du processus, l'autorité du Président de l'Assemblée générale et celle des Coprésidents des négociations intergouvernementales. En fin de compte,

elles mettent en péril les négociations intergouvernementales, qui demeurent le seul forum légitime et inclusif pour les négociations sur cette importante question.

Le processus de négociation de la réforme du Conseil de sécurité n'est pas terminé, et nous espérons qu'il se poursuivra sans heurts au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale. Au-delà de nos convictions profondes sur le fond de la réforme, nous sommes d'avis que l'objectif commun de l'ensemble des membres devrait être de favoriser un consensus pour une réforme crédible et efficace du Conseil de sécurité. C'est la seule manière d'accroître la confiance du public dans cette institution et, en fin de compte, de renforcer le multilatéralisme, dont nous avons grandement besoin en ces temps difficiles que nous traversons.

Dans cet esprit, le Groupe du consensus soutient pleinement la décision orale 78/561, qui facilite une transition en douceur de ces négociations importantes vers la soixante-dix-neuvième session. Nous attendons avec impatience la poursuite des négociations intergouvernementales en tant que forum unique où nous pourrions réduire nos différences, trouver davantage de points de convergence et, en fin de compte, nous mettre d'accord sur une formule pour un Conseil réformé qui profite à tous les États Membres, plutôt qu'à quelques-uns, et qui reflète les réalités du XXI^e siècle.

M. Danese (Brésil) (*parle en anglais*) : Je parle au nom des membres du Groupe des Quatre, à savoir l'Allemagne, l'Inde, le Japon et le Brésil.

Nous nous trouvons à un moment charnière de l'effort de réforme du Conseil de sécurité, qui dure depuis des décennies. Les récentes crises mondiales ont mis en exergue l'inefficacité croissante et le manque de légitimité du Conseil, dus à une composition qui n'est plus en adéquation avec le paysage géopolitique actuel. Il est encourageant de constater qu'un consensus se dégage progressivement au sein de l'Organisation des Nations Unies sur la nécessité d'une réforme urgente. Le dernier cycle de négociations intergouvernementales a montré un important soutien aux modèles basés sur l'élargissement des deux catégories de membres.

Nous exprimons notre sincère gratitude aux Coprésidents des négociations intergouvernementales pour leurs efforts visant à redynamiser et à renforcer le processus des négociations intergouvernementales. Ils ont travaillé avec créativité et dévouement pour faire progresser le processus. Nous saluons la diffusion de la dernière révision du document sur les éléments communs et les en remercions. Comme nous l'avons indiqué au cours

de discussions antérieures, nous estimons que ce document, bien qu'important, a clairement atteint ses limites pour faire avancer le processus. La section des points de convergence s'est étoffée au cours des dernières années, en se basant davantage sur des dispositifs linguistiques que sur de réels et nouveaux points de convergence. Nous réaffirmons clairement notre ferme position selon laquelle le document relatif aux éléments communs est un texte dont la responsabilité et la paternité incombent exclusivement aux Coprésidents. Il ne s'agit pas d'un texte convenu au niveau intergouvernemental.

En même temps, ce cycle des négociations intergouvernementales a abouti à deux résultats prometteurs : la discussion sur les modèles et la négociation d'une contribution au Pacte pour l'avenir. Le débat sur les modèles s'est avéré utile, révélant des possibilités concrètes pour une compréhension plus approfondie des positions des États Membres. Cette approche ouvre une voie importante pour réaliser des progrès tangibles dans nos délibérations. Nous attendons avec intérêt la présentation d'autres modèles et les efforts visant à mettre en place un modèle consolidé. La contribution des négociations intergouvernementales au Pacte pour l'avenir, diffusée la semaine dernière, bien qu'elle ne réponde pas entièrement aux besoins et ne reflète donc pas la réalité de nos discussions, fournit néanmoins des éléments utiles pour faire avancer le processus. Nous soulignons que la négociation de la contribution au Pacte pour l'avenir, menée sur la base d'un texte, a démontré que cette approche avait du potentiel pour obtenir des résultats qui rassemblent une masse critique suffisante. Nous soulignons une fois de plus l'urgence d'appliquer une telle méthode de travail régulière et éprouvée au sein des négociations intergouvernementales.

Le processus intergouvernemental doit accomplir ce qu'il n'a pas réussi à faire depuis de nombreuses années, à savoir des négociations sérieuses et conséquentes dirigées par les États Membres. Bien que le Sommet de l'avenir soit censé fournir quelques outils pour faire avancer le processus, s'ils ne sont pas utilisés rapidement et en intégralité, il pourrait être inévitable de conclure que le cadre des négociations intergouvernementales est irrévocablement inadapté – ou pire encore, qu'il constitue un obstacle à la réforme. Dans ce cas, les États Membres exigeront des moyens et des stratégies novatrices.

Cela sera d'autant plus évident lorsque l'Organisation célébrera son quatre-vingtième anniversaire et rappellera que la dernière et unique réforme du Conseil de sécurité est entrée en vigueur il y a 60 ans. Il est temps d'agir de manière décisive. Le Groupe des Quatre est prêt à participer à ce processus de transformation pour mener à un Conseil de sécurité plus représentatif, plus légitime et, par conséquent, plus efficace.

M. Alrowaiei (Bahreïn) (*parle en arabe*) : J'ai l'honneur de prononcer cette déclaration au nom des États membres du Groupe des États arabes. Je tiens tout d'abord à vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé la présente séance et vous sais gré du soutien sans faille que vous avez apporté au processus de négociation intergouvernemental ainsi qu'à la réforme souhaitée du Conseil de sécurité. Je tiens également à remercier les Coprésidents des négociations intergouvernementales, S. E. l'Ambassadeur Tareq Albanai, Représentant permanent de l'État du Koweït, et S. E. l'Ambassadeur Alexander Marschik, Représentant permanent de la République d'Autriche, des efforts fructueux qu'ils ont déployés dans la conduite des négociations.

Il ne fait aucun doute que les huit réunions de négociations intergouvernementales, ainsi que les dialogues et les réunions informelles tenues tout au long de la présente session, ont enrichi les discussions sur cette question importante.

Au cours de cette session, les approches innovantes des Coprésidents, notamment la retransmission en direct des réunions, la mise à jour du site Web dédié et le lancement de dialogues structurés sur les modèles proposés par les États et les groupes, ont contribué à approfondir la compréhension et la collaboration entre les États Membres, en particulier en ce qui concerne les différentes visions introduites pour la réforme. Nous saluons également les efforts inlassables déployés par les Coprésidents pour rapprocher les points de vue dans une atmosphère positive, afin de parvenir à un texte final destiné à alimenter les négociations intergouvernementales du Pacte pour l'avenir, reflétant notre détermination commune à aller de l'avant dans la réforme du Conseil de sécurité.

Dans ce contexte, le Groupe des États arabes se félicite de l'adoption aujourd'hui, par consensus, de la décision orale 78/561 qui garantira une transition en douceur vers la prochaine session. Elle permettra également aux États Membres de poursuivre leur travail collectif pour trouver un terrain d'entente commun, fournissant les bases nécessaires à l'obtention d'une solution consensuelle qui mènera à une réforme réelle et complète du Conseil de sécurité.

Le Groupe maintient que les négociations intergouvernementales sont le seul forum pour parvenir à un accord sur l'élargissement et la réforme du Conseil de sécurité, conformément à la décision 62/557, qui demande, entre autres, une solution susceptible de recueillir l'adhésion politique la plus large possible parmi les États Membres, tout en préservant le principe de l'appropriation des négociations par les États Membres.

Le Groupe des États arabes apprécie les efforts déployés au cours de cette session pour élaborer le document révisé des Coprésidents sur les points de convergence et de divergence. Bien que ce document montre qu'il existe une convergence de positions sur de nombreux éléments de la réforme du Conseil, il souligne qu'il reste du travail à accomplir pour rapprocher les points de vue et réduire les écarts sur de nombreux autres aspects.

Je tiens à réaffirmer la position du Groupe des États arabes, qui demande une représentation arabe permanente avec pleins pouvoirs dans la catégorie des sièges permanents en cas d'élargissement futur du Conseil. En outre, la représentation équitable exige une représentation arabe proportionnelle dans la catégorie des sièges non permanents au sein du Conseil de sécurité élargi.

Pour terminer, le Groupe des États arabes attend avec intérêt de poursuivre les discussions dans le cadre des négociations intergouvernementales à la prochaine session et souligne sa détermination à continuer de participer de manière active et positive aux négociations afin de parvenir à une réforme réelle et complète du Conseil de sécurité dans un esprit transparent et constructif.

M^{me} Patel (Inde) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour expliquer la position de ma délégation concernant l'adoption de la décision orale 78/561, relative au report des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité à la soixante-dix-neuvième session de l'Assemblée générale.

L'Inde s'aligne sur les déclarations faites par la représentante de Saint-Vincent-et -les Grenadines, au nom du groupe L.69, et par le représentant du Brésil, au nom du Groupe des Quatre. Par ailleurs, ma délégation souhaiterait faire les observations suivantes. Elles portent sur la nécessité urgente d'entamer enfin des négociations basées sur un texte, sur les contributions partagées dans le cadre du processus élargi du Sommet de l'avenir, ainsi que sur certaines références individuelles contradictoires incluses dans les points de convergence de cette année.

Avant d'aborder ces questions, ma délégation voudrait exprimer sa reconnaissance aux Coprésidents pour les efforts qu'ils ont déployés afin de faire progresser le processus des négociations intergouvernementales. Il s'agit notamment des initiatives relatives à la création d'un répertoire numérique et à la diffusion des réunions sur le Web lancées au cours du cycle précédent ainsi que de la facilitation des discussions sur les modèles de réforme du Conseil de sécurité menées dans le cadre du cycle actuel. Si nous apprécions les efforts des Coprésidents, il est évident que les avancées dans ce processus restent minimales, et

loin des objectifs de la plupart des délégations, étant donné l'importance et l'urgence de l'enjeu.

Notre premier point concerne l'urgence des négociations basées sur un texte. Depuis plus d'une décennie et demie, l'Inde, ainsi qu'un grand nombre de délégations, soulignent la nécessité absolue de mener des négociations fondées sur un texte dans le cadre des négociations intergouvernementales, comme cela a été fait pour tous les autres processus multilatéraux portant sur des questions importantes. Compte tenu des crises mondiales croissantes qui ont une incidence sur l'efficacité du Conseil, il devient de plus en plus intenable que les négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité soient le seul processus de l'Organisation des Nations Unies où des négociations basées sur un texte continuent d'être bloquées depuis si longtemps.

Cela nous amène à notre deuxième point. En raison de l'absence de procédure régulière, le document, bien qu'il soit bien intentionné, n'est qu'un résumé subjectif des Coprésidents. Le rapport sur le document de cette année comporte également de nouvelles références contradictoires. Par exemple, une référence aux groupements interrégionaux a été intégrée dans la section du document sur les points de convergence, même si une note de bas de page explicative précise que cette référence ne fait pas du tout l'objet d'un consensus. Il est donc inexact et trompeur de continuer à l'intégrer avec les points de convergence et dans le texte partagé avec le processus du Sommet de l'avenir. Cette intégration risque d'être perçue comme une décision arbitraire, ne reflétant pas le sentiment général des discussions. Cela ne sera pas utile à l'avenir.

Nous en venons maintenant à notre troisième point connexe, qui concerne les circonstances particulières de la contribution du processus des négociations intergouvernementales au texte prévu pour le Sommet de l'avenir. Les négociations pour arrêter la version finale du Pacte pour l'avenir dans le cadre du prochain Sommet de l'avenir sont en cours. La résolution 76/307 porte sur les modalités du Sommet de l'avenir et exige un consensus sur le texte en cours d'achèvement. Le paragraphe 4 de la résolution sur les modalités du Sommet indique :

« Décide que sera adopté, à l'occasion du Sommet, un document final concis et orienté sur l'action intitulé "Un pacte pour l'avenir", qui fera l'objet d'un consensus préalable obtenu au terme de négociations intergouvernementales ».

Ma délégation ne peut que constater que le document partagé en tant que contribution finale par les Coprésidents

des négociations intergouvernementales pour le Sommet de l'avenir ne bénéficie pas de l'adhésion la plus large possible parmi les délégations. La contribution, arrêtée sans un processus de négociation dûment mené, ne reflète pas fidèlement le sentiment des États Membres. Nous attendons avec intérêt de travailler avec les États Membres sur ce point dans le cadre du processus du Sommet, y compris sur la référence à la réforme du Conseil de sécurité. Le sentiment mondial est clairement en faveur de l'élargissement des deux catégories de membres.

Pour terminer, nous tenons à souligner qu'à ce stade, l'exercice en cours visant à accroître les points de convergence semble avoir atteint ses limites pour contribuer à de véritables progrès. Les négociations urgentes basées sur un texte s'imposent plus que jamais. Nous continuons d'appeler à une approche constructive qui vise à s'appuyer sur les points de vue exprimés par la majorité des États Membres, y compris sur l'élargissement des deux catégories de membres du Conseil de sécurité et sur l'ouverture, dans les meilleurs délais, de négociations fondées sur un texte. Nous avons espéré que ces aspects se reflètent clairement dans la contribution des négociations intergouvernementales au Sommet de l'avenir. Nous continuerons à plaider pour de telles discussions afin de parachever les contributions au Sommet de l'avenir.

Pour revenir au processus des négociations intergouvernementales lui-même, il nous apparaît aujourd'hui qu'il risque de perdre sa légitimité s'il se poursuit indéfiniment dans sa forme et dans ses modalités actuelles, c'est-à-dire sans application des règles de procédure de l'Assemblée générale et sans un texte unique de négociation. Compte tenu de l'importance capitale de la réforme globale du Conseil de sécurité et des multiples difficultés auxquelles le multilatéralisme lui-même est confronté, l'Inde tient à souligner la nécessité d'assurer la crédibilité du processus des négociations intergouvernementales. Il est important que nous nous livrions à une introspection dans les négociations pour comprendre pourquoi les progrès par rapport aux résultats obtenus jusqu'à présent sont limités et quelle devrait être la future feuille de route. Nous ne devons pas laisser cet exercice rester une simple formalité. Le temps nous est compté.

M^{me} Shino (Japon) (*parle en anglais*) : Le Japon s'aligne pleinement sur la déclaration faite par le représentant du Brésil au nom du Groupe des Quatre. Je voudrais souligner certains points importants à titre national.

Compte tenu des nombreux défis actuels et à venir pour la paix et la sécurité internationales, la réforme du Conseil de sécurité est plus urgente que jamais. Pour que

le Conseil reflète réellement les réalités contemporaines, nous devons, sans plus attendre, redoubler d'efforts collectifs pour faire avancer les négociations sur la base d'un texte concret, comme toute autre négociation au sein de l'Organisation des Nations Unies.

À cet égard, les négociations intergouvernementales menées au cours de cette session de l'Assemblée générale ont été fructueuses. Nous avons eu des discussions approfondies sur des modèles spécifiques de réforme et avons négocié un texte à soumettre au processus du Sommet de l'avenir. Pour la première fois dans l'histoire des négociations intergouvernementales, les États Membres ont discuté d'un texte composé de dizaines de paragraphes sur le fond de la réforme, ce qui constitue une avancée notable. Le Japon tient à exprimer une nouvelle fois sa reconnaissance pour tous les efforts de coordination et de facilitation déployés par les Coprésidents et par leurs équipes.

Bien qu'il s'agisse de réalisations historiques, l'essentiel est de savoir comment faire progresser les négociations en tirant parti de ces étapes, après le Sommet de l'avenir. D'une part, le texte soumis au Pacte pour l'avenir comprend de nombreuses actions importantes à entreprendre, telles que travailler à l'élaboration d'un modèle consolidé par l'intermédiaire d'un dialogue structuré ; souligner l'importance de limiter la portée et l'utilisation du veto, en particulier lorsqu'il s'agit de prévenir ou de mettre fin à un génocide, à des crimes contre l'humanité ou à des crimes de guerre ; reconnaître l'injustice historique faite à l'Afrique ; et envisager l'horizon 2030 pour élargir le Conseil afin qu'il soit plus représentatif, pour n'en citer que quelques-unes.

En revanche, il est profondément regrettable que le texte ne mentionne pas l'élargissement des catégories de membres permanents et non permanents, qui a longtemps été plébiscité par un grand nombre d'États Membres tout au long du processus des négociations intergouvernementales. Cette omission est injuste et inappropriée, car elle ne tient pas compte de la teneur même du débat. Il est admis que lorsque l'on parle de prendre en considération les discussions menées dans le cadre du processus des négociations intergouvernementales, on fait référence au fait que la majorité des États soutient l'élargissement des deux catégories, comme le montrent les modèles présentés, le document-cadre de 2015 et les innombrables déclarations émises par les États Membres et les groupes.

Le Sommet de l'avenir de cette année est une occasion sans pareille, et l'année prochaine marquera le quatre-vingtième anniversaire de l'Organisation des

Nations Unies. Pour réaliser de véritables progrès, nous attendons avec intérêt la présentation d'un plus grand nombre de modèles et sommes impatientes de participer aux efforts visant à créer un modèle consolidé lors du prochain cycle des négociations intergouvernementales. Ce sera également une année importante pour relancer l'élan de la réforme en cette période critique pour la paix et la sécurité internationales. Nous nous réjouissons à la perspective des discussions fructueuses que nous aurons avec les autres États Membres au prochain Sommet de l'avenir et au-delà.

M. Jadoon (Pakistan) (*parle en anglais*) : Ma délégation s'aligne sur l'explication de position présentée par le représentant de l'Italie, au nom du Groupe du consensus. Nous souhaitons à présent faire quelques observations à titre national.

Le Pakistan se félicite de l'adoption aujourd'hui de la décision orale 78/561 visant à reconduire les négociations sur la réforme du Conseil de sécurité dans le cadre du processus de négociations intergouvernementales. Comme on dit, mieux vaut tard que jamais. Nous saluons le soutien que vous avez apporté au processus, Monsieur le Président, ainsi que celui de nos Coprésidents, les Représentants permanents de l'Autriche et du Koweït. Ils ont accompli un travail exceptionnel pour faire avancer le processus de réforme du Conseil de sécurité à la soixante-dix-septième et à la soixante-dix-huitième sessions de l'Assemblée générale.

L'année dernière, nous avons convenu d'améliorer la transparence et l'inclusivité du processus des négociations intergouvernementales grâce à la diffusion de nos réunions sur le Web et au répertoire de ses documents. Cette année, l'approche militante des Coprésidents a conduit à une progression importante des points de convergence et à une réduction des points de divergence sur les cinq grandes questions interconnectées. Les Coprésidents ont également réussi à promouvoir un consensus malgré les objections d'un pays en particulier concernant la formulation à insérer sur la réforme du Conseil de sécurité dans le Pacte pour l'avenir.

Ma délégation se félicite de certains points de convergence importants, dont il est rendu compte à la fois dans le document révisé sur les éléments communs et dans la formulation du Pacte. Il s'agit notamment des accords suivants : premièrement, le processus des négociations intergouvernementales est la plateforme légitime et la plus appropriée pour poursuivre la réforme du Conseil de sécurité ; deuxièmement, les cinq grandes questions sont étroitement liées et les négociations doivent donc être basées sur le principe selon lequel rien n'est convenu tant

que tout n'est pas convenu ; troisièmement, il est nécessaire d'accroître, au sein du Conseil, la représentation des pays en développement et des petits et moyens États, y compris les petits États insulaires en développement ; quatrièmement, il faut augmenter le nombre de sièges non permanents de deux ans ; cinquièmement, il faut traiter l'Afrique comme un cas particulier afin de réparer l'injustice historique dont elle a été victime ; sixièmement, il faut assurer une représentation géographique équitable de toutes les régions, y compris des groupes interrégionaux, tels que le Groupe des États arabes et celui des États membres de l'Organisation de la coopération islamique (OCI) ; et septièmement, si le veto ne peut être aboli, il doit être limité et ne doit pas être utilisé contre les propositions visant à prévenir ou à mettre fin à un génocide et à d'autres massacres.

Les discussions au sein des négociations intergouvernementales et les interactions informelles ont également révélé une reconnaissance émergente du fait que l'approche régionale, telle que proposée par l'Afrique, le Groupe du consensus, le Groupe des États arabes et le Groupe des États membres de l'OCI, offre la voie la plus probable pour parvenir à l'accord le plus large possible sur la réforme du Conseil de sécurité. Nous espérons que, lors des sessions des négociations intergouvernementales l'année prochaine, les États Membres seront en mesure de faire fond sur les points de convergence importants. En particulier, nous devons examiner en détail l'approche régionale de la réforme du Conseil de sécurité, notamment par l'intermédiaire de nouvelles consultations plus actives avec et entre les groupes interrégionaux et sous-régionaux, y compris l'Union africaine, le Groupe des États arabes et l'Organisation de la coopération islamique.

Ma délégation tient toutefois à souligner que l'intention d'établir un modèle consolidé pour la réforme du Conseil de sécurité se heurte encore à des difficultés importantes. Un tel modèle commun ne pourra être mis au point que lorsqu'il y aura une convergence totale sur les cinq grandes questions interconnectées de la réforme du Conseil de sécurité. Les discussions sur les formulations du Pacte pour l'avenir ont illustré les difficultés des négociations basées sur un texte en l'absence de convergence sur les cinq grandes questions. Les négociations basées sur un texte ne peuvent débuter et des échéances artificielles ne peuvent être établies tant qu'il n'y a pas de convergence totale sur les cinq grandes questions. Les travaux des négociations intergouvernementales l'année prochaine devront donc se concentrer principalement sur la réduction des divergences restantes sur les cinq grandes questions. En particulier, il n'y a pas encore de convergence sur la taille exacte d'un Conseil élargi, sur la question du droit

de veto ou sur les différentes catégories de membres qui ont été proposées. Il est évident qu'il n'y a pas d'accord sur les nouveaux membres permanents, mais une combinaison de sièges régionaux, basée sur la proposition africaine, et de sièges à long terme ou rééligibles proposés par le Groupe du consensus pourrait constituer la base possible d'une convergence.

Il est regrettable qu'une délégation ait lié l'adoption de la décision orale aux négociations sur la formulation du Pacte pour l'avenir. Cette tactique grossière, qui a consisté à faire pression sur le Président et sur les Coprésidents, a retardé jusqu'à aujourd'hui l'adoption de la décision orale de reconduction. Elle mérite d'être désavouée par l'Assemblée. Cet épisode a toutefois révélé que, parmi les États Membres, est responsable de l'entrave faite et des obstacles existants concernant les progrès relatifs à la réforme du Conseil de sécurité.

M. Dai Bing (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite vous féliciter, Monsieur le Président, ainsi que les Coprésidents des négociations intergouvernementales sur la réforme du Conseil de sécurité, et les Représentants permanents de l'Autriche et du Koweït, des efforts qu'ils ont déployés conjointement afin d'atteindre avec succès les objectifs fixés pour la session actuelle des négociations intergouvernementales. Nous apprécions grandement l'important rôle de chef de file que vous avez joué, Monsieur le Président, et nous remercions sincèrement les Coprésidents de leur excellent travail et de leurs contributions.

Les négociations intergouvernementales sont la seule plateforme légitime pour examiner la question de la réforme du Conseil de sécurité. Au cours des négociations de cette année, à la lumière de l'évolution récente de la situation sur la scène internationale, les États Membres ont réfléchi en profondeur aux objectifs, aux principes et à d'autres questions clefs de la réforme du Conseil de sécurité et ont continué de définir la voie à suivre pour la réforme. En se concentrant sur les cinq grandes questions de la réforme et en examinant les cinq modèles de réforme spécifiques présentés par les pays et les groupes concernés, les parties ont clairement exprimé leurs points de vue sur la manière de remédier efficacement à des problèmes tels que la composition inéquitable du Conseil, la sous-représentation, les inefficacités structurelles, le déséquilibre des pouvoirs et d'autres enjeux. Les discussions visaient à s'attaquer à leurs causes profondes et ont été guidées par la sagesse afin de trouver un consensus. Il est juste de dire que la session actuelle des négociations intergouvernementales a été innovante et a progressé tant sur la forme que sur le fond, ce qui est objectivement reflété dans le document des Coprésidents.

Nous constatons que, sous la direction des Coprésidents, l'enthousiasme des États Membres pour participer aux négociations intergouvernementales s'est intensifié. Le consensus entre les parties s'élargit de plus en plus, et elles examinent leurs divergences de manière plus rationnelle. Tout cela a posé une base solide pour que les États Membres poursuivent les négociations au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, l'adoption par consensus de la décision orale 78/561 par l'Assemblée générale, concernant la reconduction technique des négociations intergouvernementales, contribuera à maintenir l'élan positif des négociations actuelles à la prochaine session. Cela répond aux attentes communes des États Membres.

La réforme du Conseil de sécurité est une question qui préoccupe tous les pays et toutes les parties. Au cours de la session actuelle des négociations intergouvernementales, nous avons continué de débattre de plusieurs questions de fond, y compris du texte sur la réforme du Conseil qui doit être inclus dans le Pacte pour l'avenir. La soumission finale du texte a reflété la plus grande convergence des positions des États Membres, ce qui n'a pas été facile à réaliser. En ce qui concerne les questions faisant l'objet de divergences profondes et les questions de principe, nous ferons preuve de patience stratégique et de rationalité et poursuivrons nos discussions approfondies au cours de la prochaine session de l'Assemblée générale, qui est un processus d'accumulation de consensus.

Une chose est claire, il existe un consensus vaste et croissant au sein des négociations intergouvernementales sur le fait que le processus de réforme doit contribuer à renforcer l'unité des États Membres, que les résultats de la réforme doivent bénéficier à tous les États Membres, qu'il faut veiller à ce que la réforme contribue véritablement à une augmentation de la représentation et de la voix des

pays en développement, et que la demande de l'Afrique concernant la réparation des injustices historiques dont elle est victime soit considérée comme prioritaire et reçoive un traitement particulier.

La Chine se réjouit à la perspective de continuer à collaborer avec toutes les parties au cours de la prochaine session des négociations intergouvernementales afin de faire progresser la réforme du Conseil de sécurité et de parvenir au consensus le plus large possible reflétant les intérêts communs des États Membres, conformément au développement à long terme de l'Organisation des Nations Unies.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je voudrais exprimer ma sincère reconnaissance à S.E. Tareq Albanai, Représentant permanent du Koweït auprès de l'Organisation des Nations Unies, et à S. E. Alexander Marschik, Représentant permanent de l'Autriche auprès de l'Organisation des Nations Unies, qui ont mené avec compétence et patience les discussions et les négociations complexes sur la question de la représentation équitable au Conseil de sécurité et de l'augmentation du nombre de ses membres et autres questions connexes ayant trait au Conseil de sécurité. Je suis certain que les membres de l'Assemblée se joignent à moi pour leur exprimer notre sincère reconnaissance.

Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec l'examen du point 121 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 11 h 15.